



Communiqué intersyndical à l'adresse des agents

Nice, le 2 octobre 2025

Chères collègues, chers collègues,

Depuis 2015, l'administration a décidé de faire bénéficier les agents d'un contrat collectif de prévoyance permettant de compenser la perte de salaire en cas d'absence prolongée pour raisons de santé.

En 2022, la convention a été reconduite pour six ans avec Territoria Mutuelle.

Fin août 2025, nos organisations syndicales avaient été informées que cette dernière souhaitait augmenter ses tarifs de cotisations de 18% à compter du 1^{er} janvier 2026, en le justifiant par une aggravation de la sinistralité et un déséquilibre du contrat lié à la réforme des retraites. Nous avons alors exprimé la nécessité d'une négociation avec Territoria et d'une prise en charge de l'employeur qui couvrirait largement, voire totalement, cette augmentation.

À l'occasion d'une réunion début septembre, notre administration nous a indiqué avoir négocié une révision de l'augmentation à 14%, et informé d'une majoration de la participation employeur à hauteur de 3 euros par agent.

Conscients que vous auriez malgré tout à supporter en grande partie l'augmentation des cotisations, nous avons demandé que Territoria, mais aussi notre employeur, fassent un effort plus conséquent.

Ce mardi, en Comité Social Territorial commun Ville de Nice et Métropole, le dossier relatif à l'évolution tarifaire des cotisations du contrat collectif non obligatoire de prévoyance, nous était présenté pour avis.

Après une nouvelle négociation, l'augmentation a été ramenée à 13%, et la participation de notre employeur maintenue à 3 euros.

À la Métropole, les élus de nos organisations syndicales, CFTC, CGT, FA-FPT et SNT CFE-CGC, seuls présents en instance, ont voté, à l'unanimité, **contre**. L'avis n'ayant pas été recueilli, le dossier sera obligatoirement représenté en CST le 14 octobre.

À la Ville de Nice, de la même manière, nos élus ont voté **contre**, mais l'élu présent du syndicat FO a voté **pour**, permettant ainsi l'adoption de l'augmentation à destination des agents.

Au CCAS, le CST se tiendra le 10 octobre prochain. Nos élus présents voteront, de la même manière, **contre** ce dossier.

Nous maintenons que les efforts consentis par Territoria sont très insuffisants.

La part employeur, bien que non obligatoire à ce jour, n'atteint même pas les 50% prévu par l'accord collectif national de juillet 2023.

Le reste à charge de cette augmentation des cotisations, qui vous est aujourd'hui imposé, n'est pas acceptable, alors que vous avez déjà eu à subir une augmentation de 3% en 2019, de 5% en 2021 et de 3% l'an dernier.

Nos organisations syndicales restent attachées à la protection sociale et sont conscientes de la nécessité de vous apporter plus de sécurité financière en cas de coup dur.

Pour autant, dans le contexte politique national actuel (gel du point d'indice, jour de carence, retenue de 10% du salaire en cas de congés maladie, réforme des retraites, suppression de la GIPA...), elles refusent que vous ayez à supporter une augmentation qui impactera considérablement votre pouvoir d'achat en 2026.

Elles continueront toujours à défendre vos intérêts.